

Compte-rendu

Conseil municipal du 8 avril 2019

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 8 avril 2019, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Ordre du jour :

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2019
- Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
 - **Personnel – Rapporteur : C LHOTE**
 - Document Unique d'évaluation des risques professionnels
 - **Affaires générales – Rapporteur : JC LAGRANGE**
 - CCAS : nomination d'un nouveau membre
 - **Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER**
 - Compte de gestion de l'exercice 2018
 - Compte administratif de l'exercice 2018
 - Affectation du résultat de l'exercice 2018
 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
 - Budget primitif de l'exercice 2019
 - **Affaires sociales, groupe familles, résidence autonomie - Rapporteur : MP FILLEUX**
 - Convention avec les papillons blancs : avenant n°2
 - **Patrimoine municipal – Rapporteur : C. DEFACHELLE**
 - Cession d'une maison d'habitation rue Jean Prost
 - **Urbanisme et cadre de vie - Rapporteur : G BOGUET**
 - Cession de terrain à l'entreprise TEXEIRA
 - Impasse SULLY : acquisition de l'emprise de la voirie
 - **Mise à disposition des équipements sportifs- Rapporteur : F GRAS**
 - Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland

Questions diverses

Le Maire procède à l'appel nominal :

Etaient présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, Mme FILLEUX, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO, Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD, Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, Mme RODRIGUES, M. GRAS, Mme ROUSSEAU, M. SIKON, Mme CARNOT, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Etaient excusés : Mme ZARÉBA qui a donné pouvoir à M. BOGUET
Mme BARREAU qui a donné pouvoir à M. LHOTE
Mme ANDRÉ qui a donné pouvoir à M FOURRIER

Mme Brigitte CHAVOT est désignée en qualité de secrétaire de séance..

Monsieur le maire précise que ce conseil est traditionnellement celui du vote du budget qui permet d'avoir une vision pluriannuelle. A l'agenda les nombreuses manifestations sont preuve du dynamisme et d'animations riches sur la commune, preuve en est de l'augmentation de la fréquentation des services.

Après avoir rencontré Habellis pour faire un point, une rencontre est programmée avec l'OPAC afin de parler des incivilités.

M. Jean Marc VILLARD nouveau DST prendra ses fonctions le 1^{er} juin prochain.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation d'ajouter les deux questions suivantes à l'ordre du jour :

- l'installation de Mme CARNOT en remplacement de Mme MÉNARD, décédée
- la demande de démolition d'un logement par la société Habellis

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ajout de ces questions.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

1. Installation de Mme CARNOT qui remplace Mme MÉNARD,

Monsieur le Maire accueille Mme Annie CARNOT qui prend place en qualité de conseillère municipale suite au décès de Mme Christine MÉNARD. Mme CARNOT figurait sur la liste « Sanvignes horizon 2020 ».

Le tableau du conseil municipal est modifié pour tenir compte de ce changement.

Le Maire communique ensuite au conseil municipal les décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

- **DEC2019/04** du 14 mars 2019 relative à la signature du contrat de mise en prestations de services n° 03/2019 avec l'EPSMS du Vernoy à 71450 Blanzay pour l'entretien des locaux du stade Saint-Amédée et des services techniques.
- **DEC2019/05** du 18 mars 2019 relative à la mise à disposition de locaux municipaux (centre d'accueil) à l'association « Les Amis des Antilles » pour la période du 3 au 12 mai 2019
- **DEC2019/06** du 8 avril 2019 relative à l'organisation d'une activité « relaxinésie » à l'espace loisirs Les Passerelles et la signature d'une convention avec Mme CLEMENT
- **DEC2019/07** du 8 avril 2019 relative à l'organisation d'une activité « judo » à l'espace loisirs Les Passerelles et la signature d'une convention avec l'association « Alliance Dojo 71-Club Judo Sanvignes ».
- **DEC2019/08** du 8 avril 2019 relative à la mise à disposition de locaux municipaux (centre d'accueil) à l'association « Comité de jumelage de Saint-Vallier » pour la période du 30 mai au 2 juin 2019.
- **DEC2019/09** du 8 avril 2019 relative à l'organisation d'un spectacle d'animations à l'espace loisirs Les Passerelles et à la signature d'un contrat avec M. BOUILLLOT

Personnel - Rapporteur : C LHOTE

2. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée conforme aux articles L4121-1 et L4121-3 du Code du Travail qui obligent l'employeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs qu'il emploie.

La démarche entamée en 2018 a abouti à la rédaction d'un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

M. LHOTE rappelle que l'obligation est faite à toutes les collectivités territoriales depuis 2009. La collectivité est pleinement responsable de la sécurité des agents que ce soit administrativement ou pénalement.

Pour mémoire le projet a été conduit par un Comité de Pilotage composé d'Elus, de membres de la Direction des Services et de Représentants du Personnel. Les Agents de la Commune ont été impliqués dans la démarche.

Le document sera présenté aux chefs de service puis aux agents qui sont les premiers acteurs de leur propre sécurité. Le CT et le CHSCT ont adopté à l'unanimité le DUERP lors de leur dernière réunion.

Le rapporteur présente ce DUERP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le DUERP tel que présenté.**

Affaires générales – Rapporteur : JC LAGRANGE
--

3. CCAS : nomination d'un nouveau membre

Le rapporteur rappelle que le conseil d'administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux (élus à la représentation proportionnelle) et de membres issus de la société civile.

Le rapporteur rappelle que le conseil d'administration du CCAS est composé à parité d'élus municipaux (élus à la représentation proportionnelle) et de membres issus de la société civile.

Vu l'absence d'un élu municipal au sein du conseil d'administration, il est procédé à la nomination d'un nouvel élu pour siéger au CCAS. La candidature de Mme Viviane PERRIN, conseillère municipale, est proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte de nommer Mme Viviane PERRIN pour siéger au C.C.A.S.**

Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER

4. Compte de gestion de l'exercice 2018

Le rapporteur rappelle que les résultats du compte de gestion établi par le Comptable de la Trésorerie Perrecy-Palings doivent être conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2018.

Les résultats sont les suivants :

- **Section d'investissement**

- recettes : 504 957.75 €

- dépenses : 645 419.70 €

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 : **140 461.95€**

- **Section de fonctionnement**

- recettes : 4 992 793.75 €

- dépenses : 4 778 684.75 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 : **214 109 €**

Le rapporteur propose d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Comptable dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Comptable dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2018.**

5. Compte administratif de l'exercice 2018

Le rapporteur rappelle qu'il est nécessaire d'élire un Président de séance autre que le Maire pour traiter cette question. Le Maire, responsable de l'exécution budgétaire participe à la présentation du compte administratif et peut apporter des éclaircissements au cours du débat mais il ne peut pas participer au vote.

M. LOTHE est désigné président de séance pour cette question.

En l'absence du Maire, le conseil municipal est amené à délibérer sur les résultats du compte administratif 2018 établi par le Maire et conformes à ceux du compte de gestion 2018 :

- **Section d'investissement**

- recettes : 504 957.75 €
- dépenses : 645 419.70 €

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 : **140 461.95€**

- **Section de fonctionnement**

- recettes : 4 992 793.75 €
- dépenses : 4 778 684.75 €

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 : **214 109 €**

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion de l'exercice 2018 établi par le Comptable.

M. LHOTE souligne qu'au vu du taux de réalisation du budget précédent celui-ci était sincère.

Sous la présidence de M. Christian LHOTE,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (26 suffrages exprimés) :

- **approuve le compte administratif 2018.**

Le maire remercie F POIRRIER pour le travail effectué avec les services sur le suivi rigoureux de l'exécution budgétaire. Il remercie également les deux DGS (Mme PERRODIN et Mme BORDES) pour la gestion 2018. Les ressources humaines font vivre la collectivité. Il est à noter que le budget de la commune est avant tout un budget de fonctionnement.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2018 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

Section de fonctionnement

Recettes	:	4 992 793.75 €
Dépenses	:	4 778 684.75 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	+ 214 109.00 €
Résultat reporté	:	+ 473 400.61 €
<hr/>		
Résultat final	:	+ 687 509.61 €

Section d'investissement

Dépenses	:	645 419.70 €
Recettes	:	504 957.75 €
<hr/>		
Résultat exercice	:	- 140 461.95 €
Résultat reporté	:	- 115 103.65 €
<hr/>		
Résultat final	:	- 255 565.60 €

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2018 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues.

Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	:	114 480.78 €
Recettes	:	165 106.00 €
<hr/>		
Solde RAR	:	+ 50 625.22 €

Le rapporteur propose d'affecter le résultat 2018 comme suit :

- **Section d'investissement, c/1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **204 941 €** (permet de couvrir le déficit d'investissement)
- **Section de fonctionnement, c/002** (résultat de fonctionnement reporté) **482 568.61 €** (différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement).

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve l'affectation du résultat 2018.**

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Vu l'état 1259, état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019, le rapporteur propose de voter les taux d'imposition et le produit attendu suivants :

- Taxe d'habitation : 27.92%
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 70.41%

Le rapporteur propose d'en délibérer,

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

- **vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019:**
 - o taxe d'habitation : 27.92 %
 - o taxe foncière : 30.77 %
 - o taxe foncière sur le non-bâti : 70.41 %

Le maire précise que la dernière augmentation des taux de l'imposition locale date de 2012.

M. LOTHE précise que malgré la non augmentation la commune a créé de nouveaux services ce qui est preuve d'une bonne gestion.

8. Budget primitif de l'exercice 2019

Sur proposition du rapporteur le budget primitif est voté par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » et sans vote formel sur chacun des chapitres.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **adopte le budget primitif de l'exercice 2019 équilibré en dépenses et en recettes à :**
 - **5 324 132.61 € en section de fonctionnement**
 - **1 131 997.00 € en section d'investissement.**

Mme POIRRIER : Le budget primitif 2019 s'inscrit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 11 Mars 2019.

Il s'inscrit aussi dans un contexte d'incertitude quant à l'avenir de la taxe d'habitation à l'horizon 2021.

Le budget 2019 est basé sur les mêmes éléments qui ont guidé l'élaboration des précédents budgets, à savoir :

- *La prudence dans l'évaluation du niveau des recettes,*
- *La sincérité en n'occultant aucun aspect du budget et en comprenant l'intégralité des dépenses obligatoires,*
- *La justice sociale en proposant un maintien des taux de fiscalité,*
- *La pluri-annualité en prévoyant les investissements à moyen terme,*
- *Le souci de maîtriser les dépenses de gestion et les charges de personnel,*
- *Le maintien d'un investissement volontariste à l'échelle des finances communales,*

Le budget doit être équilibré au niveau des dépenses et des recettes et au niveau de chaque section (fonctionnement et investissement). L'autofinancement doit couvrir à minima le remboursement en capital des emprunts.

Les charges générales correspondent à l'ensemble des fournitures et services nécessaires au fonctionnement de l'administration municipale. L'objectif reste celui de poursuivre la maîtrise de ces dépenses tout en sachant qu'une partie non négligeable est fortement contrainte et s'impose à la collectivité (dépenses d'énergie, normes de sécurité ...). Les services travaillent sur la recherche de pistes d'économies, et ce sans dégrader ou remettre en cause la qualité des services offerts aux usagers.

La masse salariale fait l'objet d'une attention particulière avec des objectifs de stabilisation des effectifs, l'étude au cas par cas de remplacer les agents mis à la retraite, une réorganisation des services municipaux.

Le montant des recettes de fonctionnement est similaire à celui de 2018. Un certain nombre de ces recettes sont aléatoires car elles proviennent des services et dépendent donc de leur fréquentation. Nous avons

toutefois peu d'inquiétudes puisque le fonctionnement de l'ensemble de nos services est plutôt satisfaisant à l'image du centre social dont le dynamisme n'est plus à prouver.

Il reste à ce jour des incertitudes sur les recettes provenant des taxes et sur les dotations et participations puisque nous n'avons pas connaissance à ce jour avec précision du montant de la dotation globale de fonctionnement qui est une recette essentielle du budget de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement intègrent les opérations patrimoniales répertoriées dans le document en votre possession, le solde d'exécution reporté et le remboursement du capital de la dette (les intérêts de la dette sont inscrits en fonctionnement). 498 111 € de crédits nouveaux sont inscrits et viennent compléter les restes à réaliser de l'année 2018.

Cet investissement est financé à 80 % par l'autofinancement c'est-à-dire le virement de la section de fonctionnement, les opérations d'ordre, le produit des cessions, l'affectation du résultat et le FCTVA. Un emprunt d'équilibre de 180 000 € est inscrit et ne sera levé qu'en fonction des besoins.

En résumé, les trois axes fondamentaux pour ce budget :

- Rigueur caractérisée par la stabilité des dépenses de fonctionnement mais rigueur également au service du contribuable. Les taux des taxes n'augmenteront pas,
- Poursuite d'une politique active pour l'amélioration du cadre de vie,
- Maintien des services utiles à la population. La ville fait le choix de maintenir le niveau de ses prestations et services, en témoigne l'activité du centre social.

Un autofinancement très positif et une ville qui se désendette sont les facteurs d'une rigueur de gestion et de la bonne utilisation des deniers publics. Je tiens à associer à cette rigueur tous les services que je remercie de leur implication dans cette difficile gestion au quotidien des deniers publics.

Mme PERRIN fait un point sur le service petite enfance : la crèche la Souris Verte accueille jusqu'à 35 enfants présents à la journée, demi-journée mais également sur des petits créneaux pour de périodes de socialisation. La crèche familiale, avec ses 5 assistantes maternelles, accueillent une douzaine d'enfants.

Au sein de ce service s'ajoutent deux structures intercommunales :

- Le relais assistantes maternelles (RAM) qui regroupe 7 communes du bassin minier. Cette structure a pour but d'aider les assistants maternels non rattachés aux communes, dans leur travail de tous les jours. Cela peut être de l'aide pour de l'animation, de l'administratif ou pour faciliter les échanges entre parents et professionnels. Trois EJE travaillent pour le RAM et les coûts sont répartis entre les communes au prorata de la population.
- Les enfants différents sont pris en charge par une éducatrice spécialisée qui intervient dans 4 communes dont Sanvignes, les lundis et jeudis après-midi au sein de la Souris Verte. Deux enfants sont actuellement accueillis.

Mme FILLEUX fait un bilan des activités du CCAS. Celui-ci est un pivot en matière social. L'agent du CCAS a recentré ses activités autour du partenariat avec les autres communes (octobre rose, réseau VIF). La banque alimentaire s'est installée dans de nouveaux locaux plus décents. Il est envisagé de développer des activités pédagogiques avec les bénéficiaires. Au niveau de la RPA, l'accueil des Papillons Blancs est un succès mais va se terminer en juin prochain. Au niveau de l'établissement l'arrivée d'un agent à la direction a donné un nouvel essor à l'établissement qui est classé résidence autonomie. La rénovation des pièces au rez-de-chaussée a été faite et un travail est mené sur l'ouverture des activités aux personnes extérieures.

Pour l'avenir, une étude va être lancée pour voir quels sont les besoins, ainsi qu'un diagnostic énergétique pour entamer une réflexion sur l'avenir de ce bâtiment.

*M JOUTY demande s'il peut être envisagé une ouverture d'appartements pour les étudiants.
Le maire dit que cette idée n'est pas exclue mais qu'il faut avant tout avoir une vision des besoins réels*

M FOURRIER informe que suite à l'obtention du label centre social, il a été nécessaire de recruter un référent famille et de mettre en place un accueil avec un agent dédié à cette fonction. C'est aujourd'hui chose faite. Il tire un bilan du premier trimestre 2019. Le centre social riche des activités mises en place depuis des années (chorale, club féminin, club photo, yoga..) a étendu son champ d'intervention avec notamment un atelier relaxinésie qui remporte un vif succès. Les ateliers cuisine en famille se sont développés et sont proposés mensuellement avec la participation à chaque atelier de 12 à 18 personnes. En parallèle des ateliers cuisine réservés aux adultes sont bien fréquentés par en majorité des femmes seules qui y trouvent un lieu d'échange et d'écoute.

*Les sorties famille ont repris un peu d'ampleur grâce au tarif en fonction du QF
Des actions en direction des familles sont mises en place autour de temps de réflexion sur la parentalité lors de rencontre à la permanence tenue par le référent famille, Carine BELBACHIR.*

Les ateliers de créations manuelles fonctionnent également très bien.

Une rencontre inter générationnelle entre la RPA et le local jeunes s'est mise en place autour des jeux de société regroupant 7 ados et 10 résidents. Cette expérience sera renouvelée.

A la demande de certains, un groupe tricot s'est constitué et deux personnes de la RPA viennent aux passerelles pour participer.

Le centre social propose également des activités le samedi avec de l'initiation à la langue anglaise chaque semaine et tous les mois des ateliers...

Il ne faut pas oublier les autres activités que sont le centre de loisirs ou le local jeunes qui fonctionnent à chaque vacance scolaire à plein régime. Aux vacances de février nous avons accueillis 113 enfants différents dont 98 de Sanvignes sur le CLSH et 36 enfants différents dont 32 Sanvignards au local jeune.

Mme POIRRIER rappelle que la bibliothèque est un service important de la commune. Elle offre au prêt 19 000 ouvrages dont 8 900 pour les adultes. En 2018, 11 547 livres ont été empruntés et 590 périodiques par 468 abonnés. 54 classes, 400 élèves ont été accueillis. Le budget d'achat de livres a été de 9 200 €. Ces livres sont également proposés en portage à domicile qui touche 48 personnes.

M BOGUET tient à remercier les services techniques sur la préparation de ce budget, exercice non évident en l'absence de DST.

Le maire explique que l'étude sur l'éclairage public a été avancée d'une année. Il précise qu'il faut l'ajouter à ce budget et ne pas oublier les investissements faits par la CUCM chaque année.

Affaires sociales - Rapporteur : MP FILLEUX

9. Convention avec les papillons Blancs : avenant n°2

Le rapporteur rappelle au conseil municipal sa délibération du 11 décembre 2017 par laquelle il autorisait le maire à signer une convention de mise à disposition de logements à la résidence autonomie Louis Veillaud au profit de l'association des papillons Blancs. L'association a fait une demande de prolongation pour l'occupation des locaux jusqu'au 30 juin prochain.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la demande de l'association des Papillons Blancs du Bassin Minier de prolonger la durée de mise à disposition des locaux de la résidence autonomie Louis Veillaud jusqu'au 30 juin 2019,
- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention relative à l'accueil des résidents des Papillons blancs du bassin minier à la résidence pour personnes âgées Louis Veillaud, tel que proposé,
- **Autorise** le Maire à le signer ainsi que tout document nécessaire à ce dossier.

Patrimoine municipal - Rapporteur : C DEFACHELLE

10. Cession d'une maison d'habitation rue Jean Prost

Le rapporteur rappelle que le concierge de la piscine bénéficiait jusque fin 2018 d'un logement de fonction. Vu le non remplacement de la conciergerie pour cet établissement, il paraît opportun de vendre la maison d'habitation située rue Jean Prost. Le service des domaines a estimé ce bien à 59 000 € négociable avec une marge de 10% en plus ou en moins.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

- **Accepte** de vendre la maison d'habitation située 6 rue Jean Prost au montant de 60 000 € net vendeur,
- **Autorise** la Maire à signer l'acte notarié et tout autre documents nécessaires à la vente de ce bien.

Urbanisme - Rapporteur : G BOGUET
--

11. Cession de terrain à l'entreprise Teixeira

Le rapporteur rappelle que la municipalité a été sollicitée pour vendre un terrain situé rue des Fouthiaux, terrain qui jouxte la propriété de l'entreprise Teixeira Bâtiment. Cette entreprise souhaite faire l'acquisition de la parcelle AS 279 d'une superficie de 1641 m² pour un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide de vendre**, à l'entreprise Teixeira Bâtiment, le terrain cadastré AS 279 d'une superficie de 1641 m², situé rue des Fouthiaux, au prix de 3 000€.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document nécessaire à cette vente.

12. Impasse Sully : acquisition de l'emprise de la voie

Le rapporteur rappelle que les riverains de l'impasse Sully ont sollicité la municipalité pour qu'elle reprenne dans son domaine public l'emprise de la voie pour l'euro symbolique. Cette voie nécessitera des travaux, après transfert. Une somme de 5 000 € a été prévue à cet effet au budget

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir**, pour l'euro symbolique, l'emprise de l'impasse Sully
- **Autorise le Maire** à signer l'acte notarié avec les propriétaires des parcelles concernées

13. Dotation E.P.S. du collège Roger Vailland

Le rapporteur rappelle que le conseil départemental alloue une dotation au collège pour la « location » des installations sportives municipales, ceci pour chaque année scolaire. Pour la période de septembre 2018 à juillet 2019, elle se répartit de la façon suivante :

- COSEC : 806 heures x 9.60 € = 7 737.60 €
- Terrains extérieurs : 278 heures x 6.25 € = 1 737.50 €
- Piscine : 85 heures x 4 lignes d'eau x 20.90 € = 7 106.00 €

Soit un montant total de 16 581.10 €.

Les tarifs sont identiques à ceux de l'année précédente, mais les volumes horaires sont en baisse. Le rapporteur propose d'en prendre acte par délibération.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **prend acte** de la dotation E.P.S. du collège Roger Vailland pour l'année scolaire en cours,
- **dit** que les crédits relatifs à cette dotation sont inscrits en recettes de fonctionnement au budget primitif 2019 de la commune.

14. HABELLIS : démolition de logement

Le rapporteur rappelle que la société Habelis avait formulé une demande d'autorisation de démolition pour le logement sis 5 rue de la Coopérative. Faute d'information justifiant cette demande, la question avait été ajournée au conseil municipal du 28 janvier 2019.

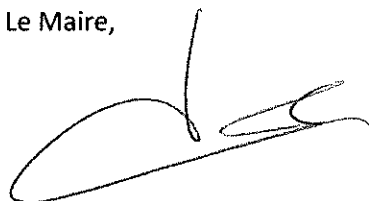
Habelis a fourni les renseignements nécessaires à l'instruction de sa demande.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Accepte** la démolition du logement sis 5 rue de la coopérative
- **Donne l'autorisation au Maire** de signer tous documents nécessaires à l'instruction du dossier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

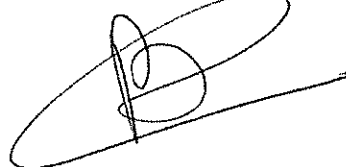
Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance



Brigitte CHAVOT.